



France & Monde → Actualités

ADMINISTRATION ■ Jean-Marc Ayrault lance aujourd'hui les premières mesures d'allègement des formalités

Sur le chantier de la simplification

« L'inflation normative » est dénoncée dans un rapport remis au gouvernement par deux élus locaux. En ligne de mire, le poids des formalités administratives qui devrait se réduire avec une réunion à Matignon, aujourd'hui, et des mesures concrètes attendues pour alléger les 400.000 normes recensées.

Jean-Marc Ayrault annoncera aujourd'hui des premières mesures pour tenter de créer un « choc de simplification » en allégeant les procédures administratives et en diminuant les nombreuses normes qui pèsent en France sur l'activité économique.

Le Premier ministre réunira ce matin à Matignon l'ensemble des membres du gouvernement pour un Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) qui devrait déboucher sur de premières mesures concrètes.

« 3.000 informations par an à l'administration »

Pour les services du Premier ministre, alléger les 400.000 normes existantes en France constitue, « dans la crise que nous traversons, un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique ». Plusieurs gouvernements s'y sont d'ailleurs essayés depuis plusieurs années, notamment en 2007.

« Le président de la Républi-



AU PIED DU MUR. Objectif : « Lever tous les obstacles administratifs qui brident l'activité économique. » PHOTO AFP

que veut lever tous les obstacles administratifs qui brident l'activité économique », a confirmé Jean-Marc Ayrault dans *Le Journal du dimanche*. François Hollande a, en effet, promis jeudi sur France 2 un « choc de simplification » pour essayer de relancer la croissance. « Aujourd'hui, une entreprise – petite – est obligée d'envoyer 3.000 informations par an à l'administration, 3.000 ! », avait insisté le

chef de l'État. « Demain, il faut réduire deux fois, trois fois ce chiffre », avait-il avancé.

D'autres mesures, destinées plus particulièrement aux entreprises, interviendront ce mois-ci lors d'un séminaire gouvernemental sur le bilan du pacte de compétitivité, a précisé Jean-Marc Ayrault.

Le gouvernement devrait s'inspirer des conclusions du rapport sur « l'inflation normative »

remis la semaine dernière par Jean-Claude Boulard, maire (PS) du Mans, et Alain Lambert, ancien ministre du Budget et président (divers droite) du Conseil général de l'Orne. Les deux élus locaux estiment, notamment, à 2 milliards d'euros entre 2008 et 2011 le coût pour les collectivités de la mise en conformité avec les nouvelles normes.

Dans ce rapport intitulé « Trop de loi tue la loi », il est question

entre autres d'« abroger », « adapter ou alléger » les normes, les « revisiter », « freiner les excès normatifs des fédérations sportives », « nettoyer les normes européennes ». Pour agir rapidement, les deux auteurs préconisent notamment de passer par la voie des ordonnances, ce que le gouvernement envisage de faire dans les prochaines semaines sur la partie logement.

Documents et délais

Parmi les mesures et orientations présentées aujourd'hui, pourraient figurer la division par deux du nombre de documents papier envoyés à l'inspection du Travail, la division par trois des délais de réalisation des projets d'immobilier d'entreprise, ou encore la réduction à 20 jours des délais de paiement de l'État aux entreprises.

Le gouvernement souhaiterait que toute nouvelle règle soit assortie de l'abrogation d'une ancienne ou encore développer les déclarations en ligne. Des dépôts de plainte pourraient ainsi être effectués sur internet en cas d'atteinte aux biens (vol, abus de confiance, escroquerie), de même que des déclarations de décès ou le choix et les inscriptions des options avant l'entrée au lycée. Des commissions pourraient être supprimées et des administrations fusionnées.

Le rapport Boulard-Lambert préconise aussi de s'attaquer aux nombreuses « normes d'encadrement » pour les animations extrascolaires et les crèches ou encore les cantines scolaires.